

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/11/27-03

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 novembre 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération du conseil d'administration n°2012/11/27-03 en date du 27 novembre 2012 portant sur la mise en œuvre des procédures d'amortissement,

DÉCIDE :

OBJET : Modification du seuil Immobilisation :
matériels informatiques et audio-visuels

Le conseil d'administration approuve le réajustement des seuils de qualification des matériels informatiques et audiovisuels d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 400 euros HT.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 27 novembre 2018


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

